



Direction du Projet de
Réhabilitation des Routes

Mémorandum sur la proposition d'un avenant n°2 au Contrat N°MCA-S/RR/2012/053, entre le MCA Sénégal et le Groupement SGS SENEGAL/SGS CZECHÉ

1 .Contexte

A la date du 23 octobre 2012, le MCA-S et le groupement SGS SENEGAL/SGS CZECHÉ ont signé un contrat relatif à la supervision des travaux de réhabilitation de la route nationale N°2 (RN2) entre Richard Toll et Ndioum et des travaux de construction du Pont de Ndioum.

Pour rappel, les prestations ont démarré le 15 novembre 2012 pour le lot du Pont de Ndioum et le 02 janvier 2013 pour la RN2. Le montant global du contrat est de 1 580 232 000 FCFA.

Au 1^{er} Octobre 2014 un avenant n°1 au contrat précité avait été signé par les deux parties pour prendre en charge les prestations supplémentaires du personnel de SGS spécifique au pont de Ndioum compte tenu du prolongement du délai des travaux.

De la même façon, la situation actuelle des travaux sur la RN2 par rapport aux durées de prestation prévues des experts de SGS implique l'élaboration d'un deuxième avenant.

2 . Justification de l'avenant

L'insuffisance de la durée initiale prévue pour certains experts et la prolongation du délai d'achèvement des travaux sont les deux principales raisons qui justifient la nécessité du prolongement de la durée de prestation des experts de SGS, donc de l'élaboration d'un venant.

- Insuffisance de la durée initiale : à l'exception du chef de mission et du chef de lot, la durée initiale prévue pour le personnel clé transversal est de 24 mois, correspondant au délai des travaux prévu pour le lot réhabilitation de la RN2. Certains experts ayant donc commencé leurs prestations avec le démarrage des travaux du pont de Ndioum qui précède celui de la RN2, auront achevé leurs durées de prestations avant même la fin des travaux de la RN2.
- Prolongation du délai d'achèvement : des travaux supplémentaires relatifs à la protection des talus des hauts remblais, à la mise en place de glissière de sécurité, de garde-corps, de dos d'âne et d'amorces supplémentaires pour mieux sécuriser et mieux équiper la route entraînent un prolongement du délai des travaux. Même si l'entrepreneur achèvera entièrement les travaux de chaussée au 15 janvier 2015 comme prévu, ces travaux de protection et d'équipement supplémentaires avec commande de matériaux en dehors du pays et délais de livraison relativement longs, nécessiteront 2.5 mois de délai supplémentaire, donc un achèvement complet au 31 mars 2015.

Pour permettre aux experts de la mission de supervision de continuer leur prestation jusqu'au complet achèvement des travaux, il est nécessaire d'élaborer un avenant au contrat de SGS conformément aux dispositions contractuelles.

A ce titre, la durée de prestation du personnel clé spécifique à la RN2 et du personnel clé transversal devrait être prolongée jusqu'au 15 avril 2015 à l'exception de celle du chef de mission et du chef de lot qui devra être prolongée jusqu'au 30 avril 2015. La durée de prolongement pour chaque expert sera basée sur la date effective de sa mobilisation, la durée initialement prévue et la date prévisionnelle de sa démobilisation, cf. tableau de calcul du coût de l'avenant au point 3 ci-dessous.

Le personnel clé de SGS concerné est le suivant :

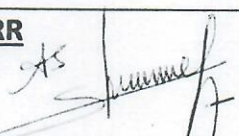

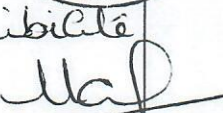



- l'ingénieur chef de mission ;
- l'ingénieur topographe ;
- l'ingénieur géotechnicien ;
- l'expert qualité
- l'expert environnementaliste
- l'expert santé sécurité ;
- l'expert social genre ;
- l'ingénieur routier, adjoint au chef de mission ;
- le technicien supérieur de laboratoire ;
- le technicien supérieur topographe et
- le technicien génie civil structure.

3. Coût de l'avenant

Désignation	Unité	Prix unitaire en FCFA HT HD	Date de mobilisation	Durée marché de base (mois)	Date fin contrat de base	Date prolongée de démobilisation	Durée suppl. (mois)	Montant suppl. (FCFA)
Personnel clé transversal								
Chef de mission	H/mois	11 820 000	20/11/2012	28	10/03/2015	30/04/2015	1,7	20 094 000
Ingénieur topographe	H/mois	5 280 000	02/01/2013	24	23/12/2014	15/04/2015	3,8	19 888 000
Expert Qualité	H/mois	2 112 000	18/02/2013	24	08/02/2015	15/04/2015	2,2	4 646 400
Ingénieur Géotechnicien	H/mois	4 200 000	05/12/2012	24	25/11/2014	15/04/2015	4,7	19 740 000
Environnementaliste	H/mois	3 120 000	02/01/2013	24	23/12/2014	15/04/2015	3,8	11 752 000
Expert SST	H/mois	3 600 000	02/01/2013	24	23/12/2014	15/04/2015	3,8	13 560 000
Expert Social genre	H/mois	5 280 000	15/11/2012	24	05/11/2014	15/04/2015	5,4	28 336 000
Personnel clé spécifique RN2								
Ingénieur routier	H/mois	5 400 000	02/01/2013	26	21/02/2015	30/04/2015	2,3	12 240 000
Ingénieur génie civil/Structure	H/mois	3 360 000	10/01/2013	22	01/11/2014	15/04/2015	5,5	18 480 000
T. S. de laboratoire	H/mois	2 370 000	02/01/2013	24	23/12/2014	15/04/2015	3,8	8 927 000
T. S. topographique	H/mois	2 370 000	02/01/2013	24	23/12/2014	15/04/2015	3,8	8 927 000
TOTAL								166 590 400

4. Conclusion et recommandation

- Le calcul du coût de l'avenant pour une fin de prestation au 30 avril 2015 pour le chef de mission et le chef de lot et au 15 avril 2015 pour les experts de la RN2 donne un montant total de 166 590 400 FCFA.
- Le coût de l'avenant a été établi sur la base d'une proposition faite par SGS.
- La Direction du Projet de réhabilitation des Routes recommande de procéder au prolongement de la durée de prestation du personnel clé spécifique au lot réhabilitation de la RN2 et du personnel clé transversal de l'équipe de supervision SGS à travers un avenant à son contrat d'un montant de Cent Soixante Six Millions Cinq Cent Quatre Vingt Dix Mille Quatre Cent FCFA (166 590 400 FCFA HT HD) soit 10.5% du marché de base.

<u>Etabli par la DRR</u> 		
<u>Avis technique DAF</u> ou pour la disponibilité des ressources 		<u>Avis technique DPM</u> 
<u>Avis Technique Service juridique</u> 		<u>Approbation Direction Générale</u> 

Document Annexe : **Courrier SGS n° SGS/DK/266/12/2014**